

PLAN DE CONTINUITE DE L'ACTIVITE

P.C.A.

Covid19

Objectifs :

- Limiter les déplacements à ceux strictement obligatoires afin d'éviter les contacts et la propagation du virus.
- Assurer la continuité du service public en maintenant les missions essentielles, tout en respectant les consignes d'hygiène et de sécurité.

I-Mesures de maintien de l'activité

1 -Missions vitales à maintenir au niveau de la collectivité

Services publics à maintenir impérativement :

► Service administratif :

- Etat civil
- Comptabilité : Prise en charge du mandatement des factures
- Service RH : Etablissement des salaires, gestion du personnel
- Gestion de la crise sanitaire
- Accueil téléphonique des usagers

► Service techniques

- Gestion des situations urgentes du réseau assainissement
- Gestion des situations urgentes des bâtiments communaux
- Gestions des situations urgentes de voirie

► Service scolaire

Fermeture des services.

Possibilité de réouverture si besoin pour l'accueil des enfants du personnel soignant.

► **Service entretien des bâtiments communaux**

Fermeture des services

Possibilité de réouverture si besoin

► **Agence postale et bibliothèque**

Fermeture des services

2- Diagnostic des risques

Cause d'absentéisme prévisible : agents malades ou indisponibles en raison des contraintes familiales ou personnelles à risque.

II –Les mesures d'organisation

► **Service administratif**

- 2 agents vont assurer par roulement l'accueil téléphonique de 8h à 12h avec traitement des missions essentielles.
- La secrétaire générale sera présente de 8h à 12h pour assurer la gestion de la crise en relation avec l'autorité territoriale et retour en fin de journée pour vérification des mails et appels téléphoniques. Télétravail limité car moyen matériel limité.
- 1 agent est placée en ASA car personne isolée avec 2 enfants en bas âges.

Entretien des locaux avec désinfection des postes informatiques et téléphoniques, mise à disposition de gants et gel hydro alcoolique et lingette désinfectante.

► **Service technique**

- 4 agents des services techniques qui sont tenus de rester à disposition de la collectivité en cas de nécessité pour effectuer les missions essentielles.

Il a été fourni des gels hydro alcoolique, consigne 1 agent par véhicule et respect des distances.

► **Service scolaire**

- Fermeture du service qui comprend 3 agents des écoles maternelles et 2 agents au restaurant scolaire.

Ces agents pourront être sollicités si besoin pour assurer l'accueil des enfants du personnel soignant et la désinfection des locaux.

- 1 agent en confinement stricte du fait de la présence d'une personne vulnérable à son domicile.

► **Service entretien des bâtiments communaux**

Fermeture du service. Ces agents pourront être sollicités si pour la désinfection des locaux.

► **Agence postale et bibliothèque**

Fermeture des services

III- Communication

Communication aux agents des mesures d'hygiène et sécurité

Communication des différents documents relatif à la crise sanitaire à l'exécutif par mail et téléphonique.

IV- La mise en œuvre et le suivi du PCA

Mise en place d'une cellule de crise composée de l'autorité territoriale et de la secrétaire générale.

Fait à Peschadoires le 26 Mars 2020

Le Maire

Florent MONEYRON